

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : SA d'HLM Logirem: aides départementales à l'aménagement d'une salle de  
"Tisanerie restauration" au centre social Air bel à Marseille 11ème arr. et d'une salle  
"d'entraînement de danse" à Cap Janet à Marseille 15ème arr.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale dans le domaine de la politique de la ville, la SA d'HLM Logirem dont le siège social est domicilié 111 bd National- BP60204 – 13302 Marseille Cedex 03, sollicite une subvention globale de 11 245 € pour les travaux d'aménagement détaillés ci-après :

- aménagement d'une salle « Tisanerie restauration » au centre social Air Bel à Marseille 11<sup>ème</sup>, montant de l'aide sollicitée 6.245 € pour un coût prévisionnel TTC de 19 517 €;
- aménagement d'une salle « d'entraînement de danse » à Cap Janet Marseille 15<sup>ème</sup> arr., montant de l'aide sollicitée 5.000 € sur un coût prévisionnel TTC de 42.240 €

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I à II.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM Logirem d'une subvention globale de 11 245 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide selon le modèle type approuvé à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

